

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Arrêté N° 2007 224 /MS/CAB

Portant nomination de chefs de départements au Centre
Hospitalier Universitaire Sourô SANOU

**LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE LA SANTE**



- Vu la Constitution ;
 - Vu le Décret n° 2007-349/PRES du 04 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n° 2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - Vu la loi n° 034/98/AN du 18 Mai 1998, portant loi hospitalière ;
 - Vu le décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
 - Vu le Décret n°2004-191/PRES/MS/MEF/MASF du 29 Avril 2004, portant Statut des Etablissements Publics de Santé ;
 - Vu le décret n° 2001-218/PRES/PM/MS du 14 Mai 2001, portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Sourô SANOU ;
 - Vu la délibération n° 2005-010/MS/SG/CHU-SS du 27 décembre 2005 du Conseil d'Administration portant création de départements au Centre Hospitalier Universitaire Sourô SANOU.
- Sur Proposition du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Sourô SANOU.

ARRETE

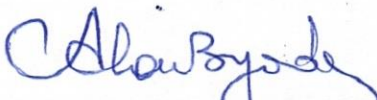
Article 1 : Sont nommés chefs de départements des services au Centre Hospitalier Universitaire Sourô SANOU.

- ❖ **Pr. MILLOGO Athanase, Mle 37 564 B**, médecin spécialiste est nommé chef du Département de médecine.
- ❖ **Pr. DAO Blami, Mle 41 045 M**, médecin spécialiste est nommé chef du Département de Gynécologie Obstétrique et de la Médecine de la Reproduction.
- ❖ **Pr. NACRO Boubacar, Mle 29 272 Y**, médecin spécialiste est nommé chef du Département de Pédiatrie.
- ❖ **Dr. KAMBOU Timothée, Mle 16 629 S**, médecin spécialiste est nommé chef du Département de Chirurgie.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Sourô SANOU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 03 JUN 2007


Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National

Ampliations

- SG/MS
- DG CHU-SS
- CF
- Toutes directions centrales
- Structures rattachées santé
- Structures déconcentrées santé
- Intéressés
- J.O
- Archives